

**Réunion du 22 juin 2020**

**Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY**

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.  
M. Marcel BAUER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
Mme Alfonsa ALFANO, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH
- Excusé(s) : Mme BEY Françoise, Mme BUFFET Françoise, Mme PFERSDORFF Françoise
- Absent(s) : M. BERTRAND Rémi, M. BURGER Etienne, M. CARBIENER Thierry, Mme GRAEF-ECKERT Catherine, M. HEINTZ Paul, M. MATT Nicolas
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Philippe MEYER

**CD/2020/014  
J3\_2020\_06\_10\_014**

**520 - Gestion des collèges  
Restauration scolaire des collèges publics - Proposition du  
cadre tarifaire 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le cadre des tarifs 2021 comprenant les tarifs applicables dans les restaurants scolaires des collèges publics disposant d'une cuisine de production à compter du 1er janvier 2021 aux montants suivants :

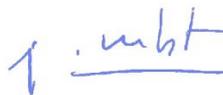
- un tarif minimum de 3,26 € par repas pour les collégiens ;
- un tarif minimum de 4,90 € par repas pour les commensaux ;
- un tarif unique de 2,51 € par repas pour les personnels adjoints techniques des collèges « ATC » et les agents occupant des emplois aidés relevant de la collectivité et travaillant dans un établissement disposant d'une cuisine de production ;
- un tarif unique de 3,51 € par repas pour le personnel de catégorie C et assimilés, pour les agents des services de l'Etat (notamment surveillants et emplois aidés).

Adopté à l'unanimité

**Nombre de votes exprimés : 36**

<b>Vote(s) pour :</b>	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Frédéric BIERRY, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GREIGERT, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	36
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0
<b>Abstention(s) :</b>	/	0

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200622-  
lmc1137031-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 29/06/20